

Andorre - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zone de vigilance



Dernière actualisation le 17/03/2026, information toujours valable à la date du jour

La vigilance est normale sur l'ensemble du territoire de l'Andorre.

Risques encourus et recommandations associées

Risques naturels

Certains risques naturels sont à prendre en compte, liés au climat (avalanches, glissements de terrain) et à la circulation sur les routes de montagne, notamment en période d'intempéries hivernales.

Il est conseillé de consulter les sites suivants :

- Accès routiers à l'Andorre et conditions de circulation

- Conseils avant de partir en haute montagne

Activités sportives à risque

L'attention des voyageurs est attirée sur la responsabilité personnelle qu'ils engagent lorsqu'ils pratiquent des activités sportives à risque (alpinisme, conduite de motoneige, randonnée, etc.).

Des accidents parfois graves, dus aux imprudences commises par les usagers, ont été constatés.

Délinquance

Bien que la Principauté ne connaisse pas de sérieux risques sécuritaires, le pays n'est pas à l'abri des délits de droit commun, notamment les vols de documents d'identité ou de voyage, d'objets ou de moyens de paiement.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

La Principauté d'Andorre ne fait pas partie de l'espace Schengen : l'entrée sur son territoire est subordonnée au passage d'un poste-frontière. Qu'ils soient majeurs ou mineurs, les voyageurs doivent être impérativement munis d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

Court séjour

Aucun visa n'est nécessaire pour l'entrée sur le territoire andorran de l'ensemble des ressortissant(e)s des pays de l'Union européenne. Une carte nationale d'identité ou un passeport français en cours de validité suffisent, de même qu'un titre de séjour valable en France.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, même si aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en atteste.

Les autorités andorranes ont officiellement accepté cette prolongation.

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide.

Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pouvez télécharger et imprimer la notice multilingue (PDF, 80.5 ko) expliquant ces règles.

Déplacement des mineurs non accompagnés

Afin d'éviter tout problème d'entrée ou de sortie du territoire andorran, il est impératif que les mineurs voyageant non accompagnés d'un ou des parent(s) et munis d'une carte nationale d'identité soient en possession d'une autorisation écrite signée du ou des parents et accompagnée de la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité du ou des parents ayant signé l'autorisation.

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Il existe une convention entre l'Andorre et la France en ce qui concerne les frais d'hospitalisation à régler sur place. Il est possible de demander avant le départ à sa caisse d'affiliation le formulaire SE 130-04 (Attestation de droit aux prestations en nature de l'assurance maladie, maternité pendant un séjour sur le territoire de l'autre État contractant), à remettre si nécessaire à la CASS, la Caisse Andorrane de Sécurité Sociale. Pour plus d'informations, consulter le site du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Pendant le voyage

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

L'Andorre ne dispose ni de gare ferroviaire ni d'aéroport. La seule manière d'accéder à la Principauté est la voie routière.

- **Depuis la France**, l'entrée en Andorre se fait en passant par la ville du "Pas-de-la-Case" (tunnel à 2 000 m d'altitude, col à 2 500 m). Quelle que soit la saison, et tout particulièrement en hiver, les conditions climatiques peuvent se dégrader rapidement et empêcher temporairement le franchissement des Pyrénées (cf. « Risques naturels » dans la rubrique Sécurité). Avant le départ, ne pas hésiter à consulter le site de Bison Futé.
- **L'accès par l'Espagne** ne présente pas de difficulté particulière.
- Le permis de conduire français suffit lors d'un séjour touristique.
- Le réseau routier est peu dense mais permet de se déplacer aisément dans tout le pays. Il n'existe pas d'autoroutes. Une conduite prudente s'impose, sur les routes de montagne.
- La compagnie d'assurance française AXA a une représentation en Andorre : Tél. : +376 80 50 20.

Législation locale

Le taux d'alcoolémie maximal admis au volant est de 0,5 gramme/litre.

La consommation de produits stupéfiants est interdite et réprimée pénalement, quelle que soit la drogue.

Us et coutumes

La Principauté est un haut-lieu touristique en toutes saisons. Tenues et comportements corrects sont recommandés. La langue officielle est le catalan. Les autres langues étrangères parlées sont le français (essentiellement au Pas-de-la-Case), l'anglais, l'espagnol et le portugais.

Divers

Si les commerçants andorrans peuvent proposer certains biens à des tarifs avantageux (alcools, tabac, électronique, montres) en raison d'une faible fiscalité, il est nécessaire de se renseigner sur les règles applicables en matière de franchises par les douanes avant le passage de la frontière.

L'attention des personnes de passage en Andorre est appelée sur le fait que les hôtels, restaurants et autres commerces n'acceptent généralement pas les chèques. Les différents services de police n'admettent pas davantage ce mode de paiement (pour les contraventions, les cautions, le gardiennage et le remorquage de véhicules placés en fourrière).

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visas d'affaires

Aucun visa n'est nécessaire pour l'entrée sur le territoire andorran de l'ensemble des ressortissant(e)s des pays de l'Union européenne. Les femmes et hommes d'affaires qui souhaitent se rendre en Andorre doivent être muni(e)s d'une **carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité**.

Contacts utiles

Service économique

Les services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Andorre relève du service économique de l'Espagne :

Bureau de Madrid – ESPAGNE

Calle Marqués de la Ensenada 10 - 4º

28004 Madrid

Espagne

Tél. : +34 91 700 78 30

Télécopie : +34 91 700 78 51

Site Internet

Conseillers du commerce extérieur de la France

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Site internet

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Numéros d'urgence

- Urgences (Police) : 110

- Urgences médicales : 116
- Pompiers : 118

Annuaire des représentations andorranes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Andorre

Publié le : 06 juin 2025

Coordonnées

38 Carrer les Canals
(sur RDV uniquement)
AD500 Parròquia d'Andorra la Vella
Andorre

42.509660917691, 1.5249356188239

+33 5 82 28 85 55

(questions consulaires)

+376 736 700

(autres questions)

Liens utiles

[Ambassade de France en Andorre](#)

X 

Facebook 

Instagram 

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

Courriel : admin-francais.andorre-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.